

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MINGANIE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité TNO du Lac Jérôme

Rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025  
Troisième exercice du rôle triennal

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, que le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation foncière 2023-2024-2025 de la municipalité TNO du Lac Jérôme a été déposé à la Préfecture de la MRC de Minganie située au 1303, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre.

Avis est également donné, que pour l'exercice financier 2024 du rôle d'évaluation foncière 2023, 2024 et 2025 de la municipalité TNO du Lac Jérôme, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

Que pour être recevable, une telle demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant prescrit par le règlement n. 156-14-03-18 de la MRC. Le formulaire, ainsi que le règlement n. 156-14-03-18 sont disponibles à la Préfecture de la MRC de Minganie.

Que le dépôt de la demande de révision est effectué par la remise du formulaire et du montant prescrit ou par leur envoi par courrier recommandé à la Préfecture de la MRC de Minganie au 1303, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce 30ième jour d'octobre de l'an deux mille vingt-quatre.

Fanie Boudreau,  
greffière-trésorière adjointe